NATIONS UNIES



# Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.96/1077 14 septembre 2009

**FRANCAIS** 

Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS ANGLAIS ET FRANÇAIS SEULEMENT

## COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

Soixantième session

Réunion extraordinaire : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Rapport de la réunion extraordinaire de la soixantième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Note du Haut Commissaire

#### I. INTRODUCTION

#### A. Contexte général

1. Une réunion extraordinaire du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009 sous la présidence de S.E. l'Ambassadeur Caroline Millar (Australie), Vice-Présidente du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire.

#### B. Ouverture de la réunion

2. La Vice-Présidente ouvre la réunion, convoquée afin d'élire un nouveau Président.

#### C. Représentation aux travaux du Comité

3. Les membres suivants du Comité se sont fait représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Liban, Madagascar, Mexique, Monténégro, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède, Suisse, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie.

### D. Adoption de l'ordre du jour

- 4. Le Comité exécutif adopte par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/1076) :
  - 1. Remarques liminaires de la Vice-Présidente ;
  - 2. Adoption de l'ordre du jour ;
  - 3. Election du Président ;
  - 4. Questions diverses;
  - 5. Remarques de clôture.

#### II. TRAVAUX DU COMITE

5. La Vice-Présidente rappelle que la Présidente n'est malheureusement pas en mesure de continuer à exercer ses fonctions de Présidente et qu'en conséquence le Comité exécutif doit élire un nouveau Président pour le reste de son mandat. Conformément au Règlement intérieur, ce mandat vient à son terme le dernier jour de la 60<sup>e</sup> session plénière annuelle du Comité exécutif.

- 6. Le Comité élit par acclamation en qualité de Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Alberto J. Dumont (Argentine), nommé par le Représentant de l'Equateur et appuyé par le Représentant permanent de Chypre.
- 7. Le compte rendu intégral des délibérations du Comité figure dans le compte rendu analytique de la réunion (A/AC.96/SR.627).

- - -